

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue à l'hôtel de ville 776, rue principale, le 5 août 2013, à 19h30, présidée par la Mairesse, Lucie Tremblay, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M. Jean-Claude Daoust	M. Jean-Claude Charest
Mme Sylvie Fauteux	M.

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

Monsieur le conseiller Ronald Massey est absent.

2013-08-05-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune.

2013-08-05-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Prière
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de question
5. Adoption des minutes du 2 juillet 2013
6. Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - Rémunérations, prélèvements et autres
7. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
8. Résolution
 - Avis de motion Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité de St-Herménégilde
 - Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre 2012-2017
 - Transaction-quittance avec Gestion immobilière Valmar inc.
 - Ressourcerie – Révision de l'entente
 - Ressourcerie – commande de dépliant
 - Achat et déplacement de caméras au Parc des Loisirs
 - Banque d'heures 2012 de la directrice générale
 - Appui à la municipalité de St-Venant-de-Paquette pour le projet Indian Stream
 - Réfection des enseignes d'entrées de la municipalité
 - Entretien chemin Milieu
 - Poste de président(e) d'élection
9. Usine d'épuration
10. Aqueduc
 - Entrée d'eau au dépanneur
11. États financiers mensuels au 31 juillet 2013
12. Dépôt du rapport de correspondance
13. Régie incendie
14. Régie des déchets solides
15. Loisirs
16. Famille et culture
17. Divers
 - Date de la prochaine réunion de travail
 - Dérogation mineure non recevable

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S

no de résolution
ou annotation

- Demande de règlementation sur les excréments de chevaux
18. Période de question
19. Varia
20. Levée

Adopté.

2013-08-05-03: PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques représentants de la Ressourcerie expliquent les raisons de la révision de l'entente pour 2014 et les avantages d'être partenaire avec la Ressourcerie. Le conseil étudiera la demande et une décision sera prise en septembre prochain.

**2013-08-05-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 JUILLET
2013**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes du 2 juillet 2013 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2013-08-05-05: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et Résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour les dépenses encourues soient payés. Chèques 3608 à 3655 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (101 025.41\$) et le rapport de salaires versés (juillet 2013) en date du 5 août 2013.

Adopté.

2013-08-05-06: RAPPORT DU MAIRE ET INSPECTEURS

Aucune nouvelle information.

2013-08-05-07: AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité de St-Herménégilde sera présenté. Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu à même le présent avis copie du projet de règlement.

**2013-08-05-08: PLAN D'ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À
EFFET DE SERRE 2012-2017**

Considérant l'élaboration du plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre (GES) qui a été réalisée conformément aux exigences du programme Climat-municipalités;

Considérant que 7 nouvelles actions découlent de ce plan d'action et sont projetées à court terme (2012-2017);

Considérant que le programme ne fixe pas de cible minimale et qu'il laisse le soin au conseil municipal d'adopter la cible jugée adéquate;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Considérant que la Municipalité de Saint-Herménégilde a adhéré au programme Climat municipalités du MDDEFP par la MRC de Coaticook;

Considérant que dans le cadre de ce programme la Municipalité de Saint-Herménégilde doit volontairement adopter une cible de réduction de GES;

Monsieur le conseiller Réal Crête enregistre sa dissidence.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Charest et Résolu ;

Que la Municipalité de Saint-Herménégilde adopte une cible volontaire de réduction globale de gaz à effet de serre (GES) de 0,04 % par rapport à l'inventaire de 2010 d'ici la fin de 2017, ainsi que le plan d'action décrit au rapport intitulé « Plan d'action visant la réduction des émissions de GES pour la MRC de Coaticook et huit municipalités de son territoire, 2012-2017 ».

Adopté.

**2013-08-05-09: TRANSACTION-QUITTANCE AVEC GESTION IMMOBILIÈRE VALMAR
INC.**

ATTENDU QUE Gestion immobilière Valmar inc. est propriétaire d'une partie du lot 26-7, rang un (1) du cadastre du Canton de Hereford, circonscription foncière de Coaticook, lequel est plus amplement décrit ci-après;

ATTENDU QUE la Municipalité désire exproprier ledit terrain à des fins de réserve foncière et plus particulièrement afin d'aménager un chemin rejoignant le chemin Père-Roy, lequel aura pour objet d'assurer la sécurité des usagers de la route et des citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité a émis des constats d'infraction en lien avec des travaux effectués en bordure du Lac Wallace dans les dossiers CAE120186/1200840-9 et CAE120013/1200354-8;

ATTENDU QUE la Municipalité considère très graves les infractions commises dans les dossiers CAE120186/1200840-9 et CAE120013/1200354-8;

ATTENDU QUE la transaction-quittance ne doit pas être considérée comme une acceptation ou un cautionnement d'une contravention commise à l'égard de la réglementation municipale;

ATTENDU les faits particuliers à ce dossier et qu'ils ne peuvent être considérés comme un précédent;

ATTENDU QUE pour éviter tout litige les parties en sont venues à une entente;

ATTENDU QUE Gestion immobilière Valmar inc. accepte de céder gratuitement à la Municipalité l'immeuble ci-après décrit :

*« Une partie de la subdivision sept du lot VINGT-SIX (Ptie 26-7), rang UN (1), du cadastre du **canton de Hereford**, circonscription foncière de Coaticook, est bornée et décrite comme suit :*

Rattachement :

Partant au coin Sud de la subdivision SEPT du lot VINGT-SIX (26-7), point 1 montré sur le plan ci-joint.

Description technique :

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

La parcelle de figure triangulaire, bornée et décrite comme suit : vers l'Ouest par une partie du lot 26 chemin Père-Roy mesurant le long de cette limite huit mètres et quatre-vingt-treize centimètres (8,93 m), suivant une direction de trois cent trente-huit degrés vingt minutes et cinquante-trois secondes (338° 20' 53''); vers le Nord-Ouest par une partie du lot 26-7 mesurant le long de cette limite trois mètres et cinq centimètres (3,05 m), suivant une direction de soixante-sept degrés vingt-deux minutes et cinquante-quatre secondes (67° 22' 54''); vers l'Est par une partie du lot 25, chemin Père-Roy mesurant le long de cette limite neuf mètres et quarante-neuf centimètres (9,49 m), suivant une direction de cent soixante-dix-sept degrés cinq minutes et quarante-huit secondes (177°5' 48'');

Contenant une superficie de treize mètres carrés et six dixièmes de mètres carrés (13,6 m.c.). »

ATTENDU QUE les frais de notaire et de publication au Bureau de la publicité des droits de cette cession seront aux frais de la Municipalité;

ATTENDU QU'en contrepartie, la Municipalité accepte de retirer les constats CAE120186/1200840-9 et CAE120013/1200354-8, et ce, dès que l'acte notarié aura été dûment signé par les parties et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Coaticook;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et Résolu à l'unanimité ;

D'ACCEPTER les termes de la transaction-quittance ci-haut mentionnée;

DE MANDATER Madame la mairesse Lucie Tremblay à signer tous les documents nécessaires en vue de la mise en application de ladite transaction-quittance;

D'ACCEPTER de payer les frais d'un notaire et de publication au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Coaticook;

Adopté.

2013-08-05-10: RESSOURCERIE – RÉVISION DE L'ENTENTE ET DÉPLIANTS

Le conseil prendra une décision en septembre prochain.

2013-08-05-11: ACHAT D'UNE CAMÉRA ET DÉPLACEMENT DE CAMÉRA AU PARC DES LOISIRS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu ;

Que la municipalité de St-Herménégilde accepte la soumission de Alarme Radar-Alarm au montant de 1 195.74\$ taxes incluses pour l'achat d'une caméra et le déplacement de la caméra existante au Parc des Loisirs.

Adopté.

2013-08-05-12: BANQUE D'HEURES 2012 DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QUE la directrice générale a accumulée une banque d'heures de 42 heures en 2012 ;

ATTENDU QUE ces heures devaient être prises à titre de vacances supplémentaires pour 2013 ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'il sera impossible de prendre ces heures en vacances étant donné la charge de travail ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Charest et résolu ;

Que la municipalité de St-Herménégilde paie les heures supplémentaires à temps demi soit 63 heures au taux horaire prévu à la politique des conditions de travail annexe A.

Adopté.

2013-08-05-13: APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE ST-VENANT-DE-PAQUETTE – PROJET D'ÉTUDE SUR LA MISE EN VALEUR DE LA RÉPUBLIQUE DE L'INDIAN STREAM

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu ;

Que la municipalité de St-Herménégilde appuie la municipalité de St-Venant-de-Paquette dans sa demande au Fonds de diversification pour le projet d'étude sur la mise en valeur de la république de l'Indian Stream.

Adopté.

2013-08-05-14: RÉFECTION DES ENSEIGNES D'ENTRÉE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu ;

Que la municipalité de St-Herménégilde accepte la soumission de Michel Charland Artisan-Ébéniste au montant total de **1 115\$** pour la réfection des enseignes d'entrées de la municipalité.

Adopté.

2013-08-05-15: ENTRETIEN CHEMIN MILIEU

Un citoyen demande l'entretien du chemin Milieu. Ce chemin n'appartient pas à la municipalité. La municipalité fera des vérifications.

2013-08-05-16: POSTE DE PRÉSIDENT(E) D'ÉLECTION

ATTENDU QUE pour des raisons de surcharges de travail et pour des raisons personnelles, la directrice générale et secrétaire-trésorière demande d'être levée des fonctions de présidente d'élection pour les élections 2013 ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière pourra seconder le (la) président(e) d'élection dans ses fonctions si il (elle) le désire ;

ATTENDU QUE la directrice générale pourra se consacrer aux tâches déjà nombreuses de la municipalité ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de la directrice générale.

Adopté.

2013-08-05-17: USINE D'ÉPURATION

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Un suivi des résultats est assuré par le technicien afin de rencontrer les exigences des Ministères.

2013-08-05-18: AQUEDUC

Entrée d'eau au dépanneur : le tuyau qui sort de terre doit être coupé dès que possible (au retour de Marc, jeudi). Ensuite, dès que possible, vider le tuyau à la pression et vérifier si c'est bien l'entrée d'eau.

2013-08-05-19: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les états financiers mensuels au 31 juillet 2013.

2013-08-05-20: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose le rapport de correspondance du 3 juillet 2013 au 5 août 2013.

2013-08-05-21: RÉGIE INCENDIE

Aucune nouvelle information.

2013-08-05-22: RÉGIE DES DÉCHETS SOLIDES

La quantité reçue de RDD est moindre que l'an passé.

2013-08-05-23: LOISIRS

Aucune nouvelle information.

2013-08-05-24: FAMILLE ET CULTURE

L'inauguration du 14 juillet dernier des nouveaux pionniers dans la Voie des pionniers s'est bien déroulée. Il ne faut pas manquer l'inauguration du 15 septembre prochain.

2013-08-05-25: DIVERS

Date de la prochaine réunion de travail : le 26 août 2013 à 19h.

Demande de règlementation sur les excréments de chevaux : Avis dans le journal afin de féliciter l'amélioration constatée dans le village. Par contre, certains chemins de campagne demeurent problématiques. Il y a donc encore du travail à faire. Une lettre pourra être envoyée au Ranch proche des chemins problématiques afin de demander une collaboration de leur part. Il n'y a pas de règlementation de prévue pour le moment.

2013-08-05-26: DÉROGATION MINEURE NON RECEVABLE

ATTENDU QUE la demande dérogation mineure no 004-2013 ;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement avait bien mentionné à plusieurs reprises au demandeur, avant qu'il dépose sa demande, que sa demande de dérogation mineure avait peu de chances d'être acceptée ;

ATTENDU QU'après vérification, cette demande n'était pas recevable, tel que précisé dans la résolution no 2013-06-03 ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le demandeur après réception de la résolution, demande à la municipalité de lui rembourser les frais d'arpenteur ;

ATTENDU QUE le plan d'arpenteur n'était pas exigé au dépôt de demande ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu de refuser la demande de remboursement des frais d'arpentage du demandeur.

Adopté.

2013-08-05-27: PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2013-08-05-28: ENTENTE TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2017

ATTENDU QUE la municipalité souhaite qu'une nouvelle *entente entre les gouvernements du Québec et du Canada relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* soit conclue afin de permettre d'attribuer de nouvelles sommes pour quatre années additionnelles (2014-2017) ;

ATTENDU QUE ces sommes permettraient à la municipalité de réaliser des travaux importants à ses infrastructures ;

ATTENDU QUE la municipalité débutera dans les prochaines semaines l'élaboration du budget 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et Résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada son intention à l'effet de conclure une nouvelle entente pour les quatre prochaines années afin de bien planifier le prochain budget.

Adopté.

2013-08-05-29: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust propose la levée de l'assemblée à 21h25.

Adopté.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Lucie Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.